



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

**Les conseillers suppléants :** Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

**Absents :** Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

**Secrétaire de séance :** Christelle MARTINET SCHIRCH

A la demande du Président, Monsieur Fortin, maire, présente la commune de Langy en mettant l'accent sur l'importance et la richesse du patrimoine local, qui fait la fierté de la population locale. Il souligne entre autres points la fermeture de l'école communale en 2000 et la difficulté de la rouvrir, malgré l'effectif suffisant.

Monsieur Bruner, maire, présente par la suite la commune de Dompierre-sur-Besbre. Il met l'accent sur l'histoire de la ville et la construction de l'usine Puzenat, devenue PSA puis Stellantis, est l'un des premiers employeurs privés du Département de l'Allier. Il souligne également les autres atouts économiques, touristiques, la présence des différents services publics et de l'activité de la vie associative locale.

#### N° 1 – INSTITUTION – Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

La Communauté de communes, EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants, est tenue d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget. Monsieur le Président souligne la volonté de la collectivité de travailler pour mieux valoriser le personnel, en respectant les deux sexes. Un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes va être construit prochainement. Il sera soumis pour approbation à un futur conseil communautaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, ci-annexé, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.**

Monsieur Pascal Vernisse relève que l'Etat demande de mettre en place des dispositifs qu'il ne s'applique pas lui-même : 4 Ministères se sont vus épinglés pour non-respect de ce principe de parité femmes-hommes.

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

**N° 2 – FINANCES – Etat annuel des indemnités des élus 2020**

Avant l'examen du budget, un état annuel des indemnités versés en 2020 aux élus communautaires doit être présenté aux conseillers communautaires. Monsieur Labille, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle le nombre moindre de Vice-Présidents sur ce nouveau mandat, ce qui explique un montant brut annuel d'indemnités en baisse.

**Mandat 2017-2020 --> du 1er janvier 2020 au 15 juillet 2020**

INDEMNITES DE FONCTION			
Nom d'usage	Prénom	fonction	montant brut annuel
AUGIER	Marie-France	5ème Vice-Pdte	4 593,55
BERRAT	Gilles	2ème Vice-Pdte	6 252,02
BERTHIER	Michelle	9ème Vice-Pdte	4 593,55
DARRAS	David	3ème Vice-Pdt	4 593,55
DECERLE	Alain	14ème Vice-Pdt	4 593,55
GEOFFROY	Dominique	12ème Vice-Pdt	4 593,55
GOBERT	Patrick	6ème Vice-Pdte	4 593,55
LABBE	Guy	Conseiller délégué	1 516,84
LABILLE	Christian	4ème Vice-Pdt	4 593,55
LAURENT	Michel	Conseiller délégué	1 516,84
LITAUDON	Roger	Président	13 222,04
LOGNON	Alain	10ème Vice-Pdt	4 593,55
MARGELIDON-FOUQUET	Marie-Josée	11ème Vice-Pdte	4 593,55
MARIDET	Fabrice	7ème Vice-Pdte	4 593,55
REVRON	Alain	Conseiller délégué	1 516,84
THEVENOUX	Pascal	13ème Vice-Pdte	4 593,55
VERNISSE	Alain	Conseiller délégué	1 516,84
VERNISSE	Pascal	1er Vice-Pdt	6 252,02
<b>TOTAL</b>			<b>82 322,49</b>
FRAIS DE TELECOMMUNICATION			
Nom d'usage	Prénom	fonction	montant brut annuel
DARRAS	David	3ème Vice-Pdt	306,28
<b>TOTAL</b>			<b>306,28</b>

**Mandat 2020-2026 --> du 15 juillet 2020 au 31 décembre 2020**

INDEMNITES DE FONCTION			
Nom d'usage	Prénom	fonction	montant brut annuel
AUGIER	Marie-France	2ème Vice-Pdte	5 106,99
BERRAT	Gilles	7ème Vice-Pdte	5 106,99
CADORET	Xavier	8ème Vice-Pdt	5 106,99
FRAISE	Guy	6ème Vice-Pdt	5 106,99
LABBE	Guy	9ème Vice-Pdt	5 106,99
LABILLE	Christian	3ème Vice-Pdte	5 106,99
LITAUDON	Roger	Président	14 096,50
LOGNON	Alain	4ème Vice-Pdt	5 106,99
MARIDET	Fabrice	1er Vice-Pdt	5 106,99
VERNISSE	Alain	5ème Vice-Pdt	5 106,99
VERNISSE	Pascal	Conseiller délégué	2 367,33
<b>TOTAL BRUT</b>			<b>62 426,74</b>
FRAIS DE DEPLACEMENT			
Nom d'usage	Prénom	fonction	montant brut annuel
RONGET	Christophe	délégué suppléant réunion GAL Moulins	24,94
<b>TOTAL</b>			<b>24,94</b>

**N° 3 – FINANCES – Budget 2021 – Affectation résultats 2020 au BP 2021**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 1 000 000 € et de reporter le montant de 1 230 832,54 € au compte 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier Le Charollet 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 20 775,82 € et de reporter le montant de 12 377,88 € au compte 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Bâtiment artisanal Les Bernards 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 3 244,71 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier des Vernisses 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 9 447,17 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Cœur Commercial St Gérard-le-Puy 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 3 271,28 €,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement, hors affectation.

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

## LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Les Budgets	Résultat de clôture 2020		Restes à réaliser		Besoin Finant	Affectation	Report Cpte 002
	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes			
Budget Principal	2 230 832,54	1 592 196,94	4 369 754	2 579 717	- 197 840,06	1 000 000	1 230 832,54
							-
Résultat de clôture 2020		Restes à réaliser		Besoin Finant	Affectation	Report Cpte 002	
Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement	Dépenses				Recettes
OFFICE DE TOURISME	- 3 593,70	69 301,99	40 900	-			- 3 593,70
ATELIER RELAIS CHAROLLET	33 153,70	- 20 775,82	-	-	- 20 775,82	20 775,82	12 377,88
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	-	- 26 231,80	-	-	- 26 231,80		-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	17 629,15	44 408,91	12 926	-			17 629,15
MAISON CANAL - AVRILLY	-	- 26 483,05	24 930	46 505	- 4 908,05		-
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	3 244,71	- 2 139,03	7 000	560	- 8 579,03	3 244,71	-
BIC ATELIER RELAIS	-	160 784,66	159 784				-
ZA SALIGNY	8 703,99	-	-	-	-		8 703,99
ZA CHAVROCHES	666,08	- 716,00	-	-	- 716,00		666,08
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00	-	-	- 2,00		204,58
ZA SEPT FONDS	67 052,54	- 63 208,24	-	-	- 63 208,24		67 052,54
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	-	330 724,83	164 237	50 464			-
ATELIER DES VERNISSES	9 447,17	- 83 415,83	10 677	30 000	- 64 092,83	9 447,17	-
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	3 271,28	- 3 491,66	6 809	600	- 9 700,66	3 271,28	-
POLE EMPLOI ENTREPRISES	- 252,79	- 21 780,50	-	-	- 21 780,50		- 252,79
ZAC LA FEUILLOUSE	380,78	0,96	-	-			380,78
ZAC VARENNES FORTERRE	671,38	0,41	-	-			671,38
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	- 29 895,90	269 803	299 700			-
Total budgets annexes	140 578,87	327 081,93	697 066	427 829	- 219 994,93	36 738,98	103 839,89
							-
<b>TOTAL</b>	<b>2 371 411,41</b>	<b>1 919 278,87</b>	<b>1 394 132,00</b>	<b>855 658,00</b>	<b>- 417 834,99</b>	<b>1 036 738,98</b>	<b>1 334 672,43</b>

## N° 4 – FINANCES – Budget 2021

Monsieur Labille, Vice-Président délégué aux Finances, présente les projets de Budget 2021 (principal et 19 annexes).

Le budget principal s'équilibre en fonctionnement à 13 635 863 € et en investissement à 8 129 056 €.

Le montant consolidé des budgets 2021 (principal et annexes) s'élève à 25 554 390 € (14 689 830 € en fonctionnement et 10 864 560 € en investissement).

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- Piscines communautaires : .....2 668 340 €
- Maison de santé Varennes : .....1 252 425 €
- Fonds de concours communes : .....533 699 €
- Aménagement étage siège communautaire : .....382 951 €
- Travaux voirie aménagé espace Rés. Le Donjon : .....350 000 €
- Micro-crèche Beaulon : .....339 559 €
- Aménagt parking Varennes : .....198 000 €
- Acquisition et aménagement Zone des Fontaines : .....776 499 €

**Les opérations financières 2021 :**

- Rembt capital emprunt : .....269 579 €
- Avance BA Zone des Fontaines : .....283 500 €

Monsieur Labille détailles les principales dépenses des budgets annexes :

- **Office de Tourisme** : Mise en place de la **nouvelle stratégie touristique** : réalisation d'un Circuit touristique estimé à 35 000 € – Point Information à Le Donjon pour 5 000 €, équipements pour 18 500 € et subvention du budget principal à hauteur de 217 048 €
- **Atelier le Charollet – Sorbier** : il est rappelé que la cession du bâtiment est en cours
- **ZA des Bernards** : remboursement de l'emprunt
- **Maison du canal Avrilly** : réalisation d'aménagements des extérieurs (clôture du gîte et du puits), acquisition de mobiliers et remboursement d'emprunt
- **Bâtiment artisanal les Bernards** : prise en charge du déficit et remboursement d'emprunt
- **BIC Atelier relais** : les dépenses concernent l'entretien de l'abattoir et du local situés à St Pourçain et le remboursement par la commune de St Pourçain-sur-Besbre des impayés du locataire (suite à la vente)

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

- **Zone Saligny - Zone Chavroches - Zone Liernolles Zone de Sept Fons Zones La feuillouse et Varennes Forterre** : les principales dépenses sont relatives au paiement des frais de taxe foncière
- **Hébergements touristiques** : - PRL Pierrefitte-sur-Loire (remplacement du chauffe-bain - 5 000 €), Gîte Les Loges et Gîte Le Moutier Thionne (réalisation d'enduits - 18 000 €), Chalets de la Besbre Jaligny-sur-Besbre (remplacement des balustrades - 8 600 €), aires de camping-car (installation de bornes - 105 000 €), et réaménagement hébergements (296 000 €).
- **Atelier des Vernisses** : les dépenses concernent des travaux d'extension de l'atelier (240 677 €) et le remboursement d'emprunt
- **Pôle emploi entreprises** : les dépenses concernent le remboursement de l'emprunt et les amortissements
- **Ensemble immobilier Varennes** : Les dépenses concernent les travaux en phase 2 (601 499 €) et la réhabilitation du bâtiment à l'entrée (175 000 €)
- **ZA Fontaines** : ce budget annexe est ouvert pour pouvoir réaliser l'acquisition, les études et les travaux d'aménagement (776 693 €)

BUDGETS 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL 2017	12 153 800	12 153 800	6 581 548	6 654 835
BUDGET PRINCIPAL 2018	12 624 145	12 624 145	5 007 315	5 007 315
BUDGET PRINCIPAL 2019	13 066 953	13 066 953	5 375 000	5 375 000
BUDGET PRINCIPAL 2020	13 273 475	13 273 475	5 950 000	5 950 000
<b>BUDGET PRINCIPAL 2021</b>	<b>13 635 863</b>	<b>13 635 863</b>	<b>8 129 056</b>	<b>8 129 056</b>

BUDGETS ANNEXES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
OFFICE DE TOURISME	255 548	255 548	83 198	83 198
ATELIER RELAIS CHAROLLET	48 660	48 660	33 638	66 780
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	48 704	48 704	40 574	40 574
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	38 704	38 704	30 510	66 719
MAISON CANAL - AVRILLY	10 977	10 977	64 073	68 982
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	27 012	27 012	25 919	25 919
BIC ATELIER RELAIS	40 471	40 471	205 721	205 721
ZA SALIGNY	8 703	8 703		
ZA CHAVROCHES	1 016	1 016	866	866
ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
ZA SEPT FONDS	67 452	67 452	63 609	63 609
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	160 207	160 207	478 555	478 555
ATELIER DES VERNISSES	147 403	147 403	356 779	356 779
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	21 566	21 566	19 601	19 601
POLE EMPLOI ENTREPRISES	108 822	108 822	87 834	87 834
ZAC LA FEUILLOUSE	3 418	3 418	-	-
ZAC VARENNES FORTERRE	5 400	5 400	-	-
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	21 500	21 500	806 365	806 365
ZAC DES FONTAINES	38 400	38 400	364 000	364 000
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>	<b>1 053 967</b>	<b>1 053 967</b>	<b>2 661 244</b>	<b>2 735 504</b>

<b>TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES</b>	<b>14 689 830</b>	<b>14 689 830</b>	<b>10 790 300</b>	<b>10 864 560</b>
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'ouverture du Budget annexe « ZAC les fontaines »,
- d'approuver le budget primitif communautaire 2021 (1 budget principal et 19 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement,
- de préciser que les attributions des subventions aux organismes de droit privé feront l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil communautaire.

**N° 5 – FINANCES – Budget 2021 - Vote taux fiscalité 2021 – Taxe Foncier Bâti – Taxe Foncier Non Bâti – C.F.E.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales « Ménages » et « Economiques » 2020 pour l'exercice 2021, et de voter le taux des 3 taxes comme il est indiqué ci-dessous pour 2021 :

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

- **Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) : .....25,94 %**
- **Taxe Foncière Bâti : .....0,394 %**
- **Taxe Foncière Non Bâti : ..... 1,86 %**

**N°6 – FINANCES – Budget 2021 – Vote taux TEOM 2021 – SICTOM Nord Allier – Secteur Dompierre-sur-Besbre et commune St Gérard-de-Vaux (17 communes)**

Monsieur le Président précise que l'augmentation des bases prévisionnelles est constatée à 0,74 %, celle du produit communiqué par le SICTOM Nord Allier est estimée à 1,53%.

Le montant inscrit au budget en dépenses et en recettes sera donc arrêté à 1 280 394 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux de TEOM 2021 pour le secteur de Dompierre-sur-Besbre et la commune de St Gérard-de-Vaux conformément à l'état présenté ci-après.**

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

TAUX TEOM 2021 - SICTOM NORD ALLIER - Secteur de Dompierre-sur-Besbre et commune St Gérard-de-Vaux (17 communes)

Communes	2019			2020			2021					
	Zones	Base imposable	Produit attendu	Taux voté	Zones	Base imposable	Produit	Taux voté	Zones	Base imposable	Produit	Taux voté
Beaulon	C 1'	218 431	20 314	9,30%	C 1'	203 135	18 384	9,05%	C 1'	203 520	18 581	9,13%
	C1	1 238 433	142 667	11,52%	C1	1 279 885	143 475	11,21%	C1	1 300 071	147 038	11,31%
Châtelperron	C 1'	113 774	12 788	11,24%	C 1'	115 107	12 593	10,94%	C 1'	115 591	12 761	11,04%
	C1	239 965	26 972	11,24%	C1	243 562	26 646	10,94%	C1	246 782	27 244	11,04%
Chavroches	C 1'	15 316	1 424	9,30%	C 1'	15 484	1 401	9,05%	C 1'	15 548	1 420	9,13%
	C0,50	51 864	5 243	10,11%	C0,50	54 653	5 372	9,83%	C0,50	54 824	5 439	9,92%
Diou	C1	200 599	23 109	11,52%	C1	202 856	22 740	11,21%	C1	203 046	22 965	11,31%
	C2	1 011 669	145 175	14,35%	C2	1 028 502	143 579	13,96%	C2	1 034 266	145 728	14,09%
Dompierre/Besbre	C0,5'	115 315	9 317	8,08%	C0,5'	115 888	9 120	7,87%	C0,5'	116 155	9 223	7,94%
	C0,50	36 357	3 676	10,11%	C0,50	36 789	3 616	9,83%	C0,50	36 870	3 658	9,92%
Jalligny/Besbre	C2	2 575 237	369 547	14,35%	C2	2 633 468	367 632	13,96%	C2	2 679 143	377 491	14,09%
	C3	323 517	60 142	18,59%	C3	327 307	59 210	18,09%	C3	298 869	54 573	18,26%
Liernolles	C 1'	105 720	11 883	11,24%	C 1'	80 529	8 810	10,94%	C 1'	80 702	8 910	11,04%
	C1	441 794	61 542	13,93%	C1	473 014	64 141	13,56%	C1	473 330	64 752	13,68%
Mercy	C 1'	148 836	16 729	11,24%	C 1'	151 054	14 365	9,51%	C 1'	153 337	14 720	9,60%
	C0,5'	171 730	16 795	9,78%	C0,5'	173 918	16 540	9,51%	C0,5'	175 378	16 836	9,60%
Monétay/Loire	C0,5'	139 743	13 667	9,78%	C0,5'	141 376	13 445	9,51%	C0,5'	141 684	13 602	9,60%
	C0,50	579	71	12,22%	C0,50	586	64	10,94%	C0,50	587	65	11%
Pierrefitte/Loire	C1	50 237	6 998	13,93%	C1	50 675	6 025	11,89%	C1	50 797	6 096	12,00%
	C0,50	66 685	8 149	12,22%	C0,50	21 513	2 558	11,89%	C0,50	107 720	10 341	9,60%
Saint Gérard de Vaux	C1	316 405	44 075	13,93%	C1	107 062	10 182	9,51%	C1	24 184	2 902	12%
	C0,5'	296 620	41 319	13,93%	C0,5'	263 903	35 785	13,56%	C0,5'	265 012	36 254	13,68%
Saint Léon	C 1'	253 013	28 439	11,24%	C 1'	300 228	40 711	13,56%	C 1'	306 607	41 944	13,68%
	C2'	214 485	29 878	13,93%	C2'	243 111	32 966	10,94%	C2'	243 814	33 354	11,04%
St Pourgain/Besbre	C 1'	163 339	18 359	11,24%	C 1'	166 879	18 257	10,94%	C 1'	169 502	18 713	11,04%
	C1	119 619	16 663	13,93%	C1	121 489	16 474	13,56%	C1	122 073	16 700	13,68%
Saint Voir	C0,5'	69 854	6 832	9,78%	C0,5'	72 227	6 869	9,51%	C0,5'	73 770	7 082	9,60%
	C 1'	47 494	5 338	11,24%	C 1'	51 710	5 657	10,94%	C 1'	51 825	5 721	11,04%
Saligny/Roudon	C0,50	207 465	22 966	11,07%	C0,50'	220 488	18 984	8,61%	C0,50'	221 955	19 288	8,69%
	C1	313 363	39 546	12,62%	C0,50	46 286	4 985	10,77%	C0,50	46 556	5 061	10,87%
Thionne	C 1'	241 851	27 184	11,24%	C 1'	247 782	27 107	12,28%	C 1'	261 520	32 402	12,39%
	C0,5'	116 540	11 398	9,78%	C0,5'	118 160	11 237	10,94%	C0,5'	120 133	11 533	11,04%
Vaumas	C0,50	25 813	3 154	12,22%	C0,50	26 120	3 106	11,89%	C0,50	26 139	3 137	9,60%
	C1	230 045	32 045	13,93%	C1	233 632	31 680	13,56%	C1	234 963	32 143	12%
<b>TOTAL</b>		<b>9 881 707</b>	<b>1 283 406</b>		<b>10 059 375</b>	<b>1 260 918</b>	<b>1 260 941</b>		<b>10 134 693</b>	<b>1 280 492</b>	<b>1 280 394</b>	<b>13,68%</b>
Ecart 2021/2020/2019 bases et produits										0,74%	1,53%	

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

**N° 7 – FINANCES – Budget 2021 – Vote taux TEOM 2021 – SICTOM Sud Allier – Secteur Varennes-sur-Allier et Le Donjon (27 communes)**

Monsieur le Président précise que l'augmentation des bases prévisionnelles est constatée à 0.56 %, celle du produit communiqué par le SICTOM Sud Allier est estimée à 3.34%. Le montant inscrit au budget en dépenses et en recettes sera donc arrêté à 1 814 929 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux de TEOM 2021 pour le secteur de Varennes-sur-Allier et Le Donjon conformément à l'état présenté ci-après.**

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

## REPARTITION DES CHARGES 2021 pour la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

COMMUNES	Population		Coût par zone						Total générale des charges
			Porte à porte			Conteneurs			
			ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 1	ZONE 2	
AVRILLY	138		137,39 €	142,76 €	144,55 €	123,86 €	17 092,68 €	17 092,68 €	
BOUCE	441		60 588,99 €				60 588,99 €	60 588,99 €	
	79					9 784,94 €	9 784,94 €	9 784,94 €	
LE BOUCHAUD	218					27 001,48 €	27 001,48 €	27 001,48 €	
CINDRE	309					38 272,74 €	38 272,74 €	38 272,74 €	
CRECHY	461		63 336,79 €				63 336,79 €	63 336,79 €	
	3					371,58 €	371,58 €	371,58 €	
LE DONJON	988					122 373,68 €	122 373,68 €	122 373,68 €	
LANGY	278		38 194,42 €				38 194,42 €	38 194,42 €	
LENAX	258					31 955,88 €	31 955,88 €	31 955,88 €	
LODDES	166					20 560,76 €	20 560,76 €	20 560,76 €	
LUNEAU	293					36 290,98 €	36 290,98 €	36 290,98 €	
MONTAIGU LE BLIN	312		42 865,68 €				42 865,68 €	42 865,68 €	
MONTAIGUET EN FOREZ	321					39 759,06 €	39 759,06 €	39 759,06 €	
MONTCROIX LES MINES	316					39 139,76 €	39 139,76 €	39 139,76 €	
MONTOLDRE	361		49 597,79 €				49 597,79 €	49 597,79 €	
	110					13 624,60 €	13 624,60 €	13 624,60 €	
NEUILLY EN DONJON	225					27 868,50 €	27 868,50 €	27 868,50 €	
LE PIN	418					51 773,48 €	51 773,48 €	51 773,48 €	
RONGERES	569		78 174,91 €				78 174,91 €	78 174,91 €	
	9					1 114,74 €	1 114,74 €	1 114,74 €	
SAINT DIDIER EN DONJON	263					32 575,18 €	32 575,18 €	32 575,18 €	
SAINT FELIX	325		44 651,75 €				44 651,75 €	44 651,75 €	
SANSSTAT	264					32 699,04 €	32 699,04 €	32 699,04 €	
	10					1 238,60 €	1 238,60 €	1 238,60 €	
SAINT GERAND LE PUY	892		40 392,66 €				40 392,66 €	40 392,66 €	
SAINT LEGER DE VOUZANCE	294					83 942,88 €	83 942,88 €	83 942,88 €	
	588								
SORBIER	321					34 061,50 €	34 061,50 €	34 061,50 €	
TRETEAU	532					39 759,06 €	39 759,06 €	39 759,06 €	
TREZELLES	417					65 893,52 €	65 893,52 €	65 893,52 €	
VARENNES SUR TECHE	254					51 649,62 €	51 649,62 €	51 649,62 €	
	3 633					31 460,44 €	31 460,44 €	31 460,44 €	
VARENNES S/A	3 624			523 849,20 €			523 849,20 €	523 849,20 €	
TOTAL (27 communes) calculé par le SICTOM	13 449		417 802,99 €	83 942,88 €	523 849,20 €	767 436,56 €	1 793 031,63 €	1 793 031,63 €	
TOTAL demandé après application du mécanisme de lissage des taux								1 814 929 €	

Bases d'imposition	Taux 2021 voté	Produit 2021	Rappel taux 2019	Rappel taux 2020	Produit 2020
140 971 €	15,67	22 090	13,02%	14,22%	19 776
312 532 €	17,38	54 318	15,98%	17,45%	53 646
52 083 €	15,67	8 161	14,41%	15,74%	8 178
143 292 €	15,67	22 454	13,02%	14,22%	21 433
227 679 €	15,67	35 678	14,41%	15,74%	35 589
287 116 €	17,38	49 901	15,98%	17,45%	49 643
3 108 €	15,67	487	14,41%	15,74%	488
1 081 141 €	15,67	169 465	13,02%	14,22%	154 210
187 682 €	17,38	32 619	15,98%	17,45%	32 403
230 807 €	15,67	36 167	13,02%	14,22%	32 309
156 910 €	15,67	24 588	13,02%	14,22%	22 112
225 636 €	15,67	35 357	13,02%	14,22%	30 569
309 677 €	18,36	56 857	16,88%	18,43%	56 953
310 675 €	15,67	48 683	13,02%	14,22%	43 644
319 865 €	15,67	50 123	13,02%	14,22%	45 073
247 746 €	17,38	43 058	15,98%	17,45%	43 220
63 171 €	15,67	9 899	14,41%	15,74%	9 809
162 689 €	15,67	25 493	13,02%	14,22%	22 937
329 956 €	15,67	51 704	13,02%	14,22%	46 325
401 004 €	17,38	69 695	15,98%	17,45%	69 817
3 710 €	15,67	581	14,41%	15,74%	583
187 239 €	15,67	29 340	13,02%	14,22%	26 309
201 274 €	17,38	34 981	15,98%	17,45%	34 963
231 332 €	15,67	36 250	14,41%	15,74%	36 312
14 383 €	15,67	2 254	14,41%	15,74%	2 212
217 631 €	17,38	37 824	15,98%	17,45%	37 470
448 172 €	18,06	80 949	16,61%	18,14%	79 987
199 947 €	15,67	31 332	13,02%	14,22%	28 312
234 340 €	15,67	36 721	14,41%	15,74%	36 099
340 082 €	15,67	53 291	14,41%	15,74%	52 650
319 603 €	15,67	50 082	14,41%	15,74%	50 098
177 500 €	15,67	27 814	13,02%	14,22%	25 240
4 551 278 €	11,99	545 923	11,03%	12,04%	547 069
7 686 €	10,28	790	9,45%	10,32%	791
12 327 917 €		1 814 929 €			1 756 229 €



## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

**N° 8 – FINANCES – Budget 2021 – Fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire – Principe, mise en œuvre et règlement d'attribution**

Monsieur le Président propose de reconduire le dispositif « Fonds de concours aux communes » pour la période 2021-2022-2023 en proposant une augmentation de l'enveloppe qui s'élève désormais à 300.000 € par an pour l'ensemble des communes du territoire communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De reconduire le dispositif d'attribution des fonds de concours (2018-2020) aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et sa mise en œuvre pour la période 2021-2023 mais en y intégrant les 4 dispositions modificatives :
  - le montant de l'enveloppe globale de crédits pré affectés à 900 000 €,
  - la part forfaitaire représentant 60 % de l'enveloppe,
  - la part « indicateur de charges » représentant 20 % de l'enveloppe,
  - la part « indicateur de ressources » représentant 20 % de l'enveloppe.
- D'attribuer les fonds de concours selon le tableau ci-annexé,
- D'approuver les dispositions du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, ci-annexé,
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

**N° 9 – FINANCES – Budget 2021 – Autorisation de programme – Crédits de paiement - Fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire – 2021-2022-2023 - ouverture**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » telle que présentée dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à liquider et mandater les versements aux communes bénéficiaires.

**BUDGET PRINCIPAL - DELIBERATION N° 2021-04-15/58**

Autorisation de programme / Crédits de paiement : Fonds de concours aux communes membres de l'EPCI

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2021	2022	2023
204	Fonds de concours (subventions investissement - communes membres EPCI)	900 000	300 000	300 000	300 000
	<b>TOTAL</b>	<b>900 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2021	2022	2023
	Fonds propres EPCI	900 000	300 000	300 000	300 000
	<b>TOTAL</b>	<b>900 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>

**N° 10 – FINANCES – Budget 2021 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Aménagement Zone des fontaines – 2021-2022-2023 - ouverture**

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Aménagement Zone des fontaines » telle que présentée dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

<b>Autorisation de programme /Crédits de paiement : Aménagement Zone des fontaines</b>
--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2021	2022	2023
23	Travaux aménagement Zone des fontaines Dompierre/B Tranches 1 et 2	1 565 000	364 000	708 000	493 000
	<b>TOTAL</b>	<b>1 565 000</b>	<b>364 000</b>	<b>708 000</b>	<b>493 000</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2021	2022	2023
13	Subventions	1 055 928	80 500	482 428	493 000
16	Autofinancement (avances Budget Ppal)	509 072	283 500	225 572	-
	<b>TOTAL</b>	<b>1 565 000</b>	<b>364 000</b>	<b>708 000</b>	<b>493 000</b>

**N° 11 - FINANCES – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Tourisme – Hébergements touristiques – Rénovation patrimoniale des deux hébergements touristiques à pans de bois sur la commune de Thionne – Demande de financement (GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)**

Les hébergements touristiques « Le Moutier » et « Les Loges » nécessitent la réalisation de travaux (enduits) d'un montant estimé à 15 457,80 € HT. Il convient ainsi de solliciter un financement (programme Leader) auprès du GAL Pays Territoire Bourbon-Pays de Moulins Auvergne.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement des travaux présentés et de solliciter la subvention auprès du GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne.

Dépenses (montant HT)		Recettes	
Travaux de rénovation	15 457,80 €	Leader Pays Territoire Bourbon - Pays de Moulins Auvergne (80 %)	12 366,24 €
		Autofinancement (20 %)	3 091,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 457,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 457,80 €</b>

**N° 12 – FINANCES – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Accueil de nouvelles populations – Appel à projets « Relever le défi démographique » - Signature avenant à la convention du 15 octobre 2019**

Monsieur le Président précise qu'un avenant à la convention du 15 octobre 2019 est nécessaire pour prendre en compte les modifications portant sur la durée d'exécution de l'opération (prolongation de 3 mois supplémentaires compte tenu du contexte sanitaire) et modification de la répartition des dépenses éligibles qui s'élèvent désormais à 130 546,35 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider l'avenant à la convention du Programme Massif Central signée le 15 octobre 2019 « Relever le défi démographique », modifiant notamment la période d'exécution du 1er décembre 2019 au 28 février 2023 et la répartition des dépenses éligibles, dans le respect du budget fixé par convention,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et tout document relatif à cet appel à projets.

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

**N° 13 – FINANCES – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Agriculture - Alimentation – Appel à projets 2020/2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) – Dépôt de candidature pour l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial**

Monsieur le Président présente l'Appel à projet lancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation portant sur l'élaboration de Projets Alimentaires Territoriaux. Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Le recrutement d'un chargé de mission sur une durée de 3 ans permettrait de fédérer et animer ce réseau d'acteurs à l'échelle intercommunale. Le PAT s'inscrit en complément des démarches communautaires que sont le projet de territoire, le Plan Climat Air Energie, et le Contrat Local de Santé, notamment.

Le budget prévisionnel lié au recrutement d'un animateur sur une durée de 3 ans s'élève à 112 260 € (frais de personnel et frais de déplacement).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver les principaux éléments du dossier de candidature présenté,
- d'adopter le plan de financement exposé,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets 2020/2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

**N° 14 – POLITIQUES CULTURELLES – Médiathèques - Projet transfert des médiathèques de Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier et de la bibliothèque du Donjon – Création d'un Comité de Pilotage**

En vue de lancer la procédure de transfert des équipements culturels (médiathèques, bibliothèques), il est préconisé de constituer un comité de pilotage composé d'élus de la Communauté de communes, des 3 communes (Dompierre sur Besbre, Le Donjon, Varennes sur Allier), de représentants de la DRAC, de la Médiathèque Départementale de l'Allier, de la Médiathèque de Moulins Communauté, des services communautaires et des agents des médiathèques concernées.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de créer un Comité de Pilotage de 12 personnes environ pour construire le projet de transfert des médiathèques de Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier et de la bibliothèque du Donjon, composé des représentants suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES	Marie-France AUGIER	Vice Présidente - Médiathèques
	Catherine JONET	Créchy
	Blandine SOCHET	Diou
	Geneviève DESVIGNES	Varennes sur Allier
Commune de DOMPIERRE S/ B	Annie France POUGET	Adjointe au Maire
Commune de LE DONJON	Eliane DERIOT	Adjointe au Maire
Commune de VARENNES S/ B	Roger LITAUDON	Maire
Personnel médiathèques et direct.	3 agents et directions	Dompierre s/B Jaligny s/B Varennes s/A
Bénévoles	M. Tain	Secteur le Donjon - Luneau
	Mme BOUILLOT	Assoc Agir en Pays jalignois
Représentants institutionnels - Experts	M. DOUEZ ou Rep.	DRAC – Conseiller Livre, Lecture
	Mme MAZUEL ou Rep	Médiathèque Dépt – Directrice
	Mme MULLER ou Rep	Médiathèque Moulins Cté – Conservateur en Chef des bibliothèques

**N° 15 - ADMINISTRATION GENERALE – Urbanisme - Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Définition des objectifs et des modalités de concertation**

Monsieur Guy Labbe, Vice-Président délégué à l'urbanisme, rappelle le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). A cette fin, la Conférence des Maires a été réunie le 25 mars dernier. Il convient à ce stade de définir les objectifs et modalités de concertation.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- d'approuver les objectifs du PLUI énoncés,
- d'approuver les modalités de concertation énoncées,

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

- de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du PLUI à un bureau d'études ou groupement, non retenu à ce jour, dans le respect du Code de la Commande Publique,
- de confier au Président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, les délégations nécessaires pour signer tout contrat, acte, convention ou avenant concernant l'élaboration du PLUI,
- de solliciter l'Etat pour le versement d'une Dotation allouée à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour compenser les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLUI, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme,
- d'associer les Personnes Publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du Code de l'Urbanisme, à l'élaboration du PLUI,
- de consulter, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 du Code de l'Urbanisme, tout au long de la procédure d'élaboration du PLUI,
- de confier au Président le soin de présenter le bilan de concertation en Conseil Communautaire au moment de l'arrêt du projet du PLUI, et de verser celui-ci au dossier d'enquête publique,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 16 - ADMINISTRATION GENERALE – Urbanisme - Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Adoption des modalités de collaboration**

Après l'adoption des modalités de concertation, Monsieur Guy Labbe précise qu'il convient d'adopter les modalités de concertation du PLUI.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de valider les modalités de collaboration, avec les communes membres, avec la mise en place :
  - D'un comité pilotage pour piloter la démarche et coordonner l'ensemble de la procédure, composé du Président, de 10 élus communautaires, de techniciens de l'EPCI et des personnes publiques associées.
  - D'un comité technique pour suivre de façon opérationnelle l'élaboration du PLUI, composé d'élus communautaires (Messieurs Gilles BERRAT, Alain VERNISSE et Guy LABBE), des élus des communes concernées, de techniciens de l'EPCI et des partenaires institutionnels.
  - Des groupes de travail sur des thématiques particulières ou certains secteurs géographiques.
  - Des référents communaux proposés pour être l'interlocuteur entre la commune et l'EPCI.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 17 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : chargé.e de mission « PLUI » (catégorie A)**

En vue d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie A - filière administrative) dans le cadre d'un contrat de projet,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires, à effectuer les opérations correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

**Questions diverses**
**Devenir de la Trésorerie de Dompierre-sur-Besbre :**

A la demande de Monsieur Yves Plouhinec, Monsieur Guy Orard précise que la Trésorerie de Dompierre-sur-Besbre cessera son activité en septembre prochain. Il sera le conseiller territorial pour la Communauté de communes.

**Campagne de vaccination :**

Plusieurs interventions ont eu lieu sur la 3<sup>ème</sup> vague de vaccination avec l'intervention des pompiers habilités, au profit des personnes de plus de 65 ans et à domicile.

**Acquisition d'un broyeur de végétaux :**

Monsieur Louis Méret interroge sur la possibilité d'une acquisition d'un broyeur de végétaux par la Communauté de communes afin qu'elle mutualise l'utilisation à destination des communes du territoire

**Mutualisation :**

Monsieur Guy Fraise informe les élus que la commission « mutualisation » a travaillé en distanciel et a élaboré un document. Ce support sera transmis aux services avant d'être envoyé aux communes.

**Nomination d'une impasse :**

Monsieur Gilles Berrat indique qu'il convient de donner un nom à l'impasse où on accède aux logements communautaires situés sur la commune de Le Donjon.

## Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Il propose « Impasse du Val Libre »

**N° 18 - ADMINISTRATION GENERALE – Domaine privé - Impasse accès logements communautaires - Dénomination**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de dénommer l'impasse d'accès aux logements individuels également adaptés seniors créée à Le Donjon « Impasse du Val Libre »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à en informer la commune de Le Donjon, à effectuer les opérations nécessaires à l'effectivité de cette dénomination et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

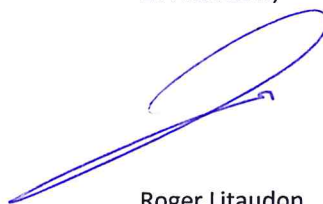
**Commission « Développement économique » :**

Monsieur Henri Pujos demande pourquoi la commission « Développement économique » n'a pas été réunie. Monsieur le Président informe que cette commission, dont il assure la présidence, se réunira d'ici fin avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h30.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 23 avril 2021.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small upward tick at the end.

Roger Litaudon